

Règlement du concours « Prix Econofides – Éco Défi Seconde » 2026-2027

Article 1 – Organisateurs

L'académie de Versailles organise la 1ère édition du concours « Prix Econofides - Éco Défi Seconde », un concours gratuit à l'attention des lycéennes et lycéens des trois académies d'Île-de-France.

Des prix individuels et collectifs récompenseront les gagnants.

Article 2 – Participants au concours

Le concours s'adresse aux élèves des classes de seconde générale et technologique des établissements publics et privés sous contrat des trois académies d'Île-de-France.

Dans le cadre de ce concours, les participants relèvent **le défi de réaliser l'étude d'un acteur économique** (entreprise privée, organisation de la société civile ou organisation publique) local, national ou international de leur choix. L'acteur économique choisi doit être préalablement validé par le professeur référent.

Article 3 – Modalités d'inscription au concours

3. 1. Inscription au concours

Pour l'inscription des participants au concours, le professeur référent utilise son adresse électronique académique et envoie un message à l'adresse académique du concours : concours.econofides@ac-versailles.fr

La procédure d'inscription est accessible sur le [site académique dédié](#) au concours durant la **période des inscriptions du 2 novembre au 12 décembre 2026**.

Cette procédure doit être respectée pour que la participation des élèves soit prise en compte.

3. 2. Modalités de participation

Les participants s'inscrivent et concourent par groupe de 3 membres minimum à 4 membres maximum. Plusieurs groupes par classe sont possibles.

Si l'étude nécessite un ou des déplacement(s) de participants mineurs pour collecter des informations auprès de l'acteur économique choisi, l'autorisation jointe en annexe 1 devra être remplie et signée, préalablement aux déplacements, par le (s) représentant (s) légal (aux). Cette autorisation est ensuite confiée au professeur référent et visée par le chef d'établissement. Bien entendu, le déplacement des participants pour collecter des informations n'est, en aucun cas, ni obligatoire ni un attendu du concours.

Article 4 – Calendrier du concours

Le concours se déroule, sous réserve d'une modification liée à la situation sanitaire, en une seule étape, du **2 novembre 2026 au 12 mars 2027**.

Les gagnants seront informés de leur réussite par leur professeur référent. Celui-ci recevra cette information à la mi-mai 2027, via sa messagerie académique.

Une remise de prix est prévue **début juin 2027**. Les modalités de remise des prix, notamment en présence ou à distance ainsi que la date, peuvent évoluer selon la situation sanitaire.

Article 5 – Règles de forme, de dénomination et de mise à disposition des productions numériques et des autorisations

Présentation de l'étude de l'acteur économique choisi

- La production finale prend la forme d'un **diaporama de 10 diapositives maximum**, transmis au format PDF. Il présente l'étude menée par les participants et peut comporter des textes, des photographies, des illustrations, et des infographies. Les participants peuvent aussi réaliser deux productions audios de 1 minute 30 maximum chacune, au format MP3. Les photographies et illustrations peuvent être intégrées directement au PDF. Les fichiers audios réalisés par les participants sont déposés séparément sur l'espace *Nuage* indiqué par les organisateurs. Les participants veillent à citer leurs sources et à respecter les droits attachés aux textes, photographies, illustrations et sons utilisés.
- Pour les contenus dont ils sont les auteurs, les participants indiqueront :
 - pour les photographies : l'auteur, le lieu, la date et désigneront nommément toutes les personnes représentées.
 - pour les enregistrements audios : ils indiqueront le ou les réalisateurs, le lieu, la date et toutes les personnes entendues.
- Les prénoms et noms des membres du groupe doivent figurer en pied de page de la 1^{ère} diapositive.

Règles de dénomination de l'ensemble des fichiers déposés sur la plateforme *Nuage*

GROUPE N°_Classe de 2^{nde} _Lycée_Commune

Exemple :

GROUPE 1_Classe de 2^{nde} 2 _Lycée Rameau_EconofidesCity

Mise à disposition des productions numériques et des autorisations

- Dépôt du diaporama au format PDF au plus tard **le 12 mars 2027** sur la plateforme *Nuage* à partir d'un lien qui sera transmis aux professeurs référents par l'organisateur via leur messagerie académique.
- Dépôt, le cas échéant, des audios au format MP3 sur la plateforme *Nuage*, avec le diaporama. Aucune photographie ni aucun enregistrement audio créés par les participants ne doivent être diffusés en ligne par ces derniers.
- Dépôt, le cas échéant, des autorisations d'enregistrement et d'utilisation de l'image et/ou de la voix renseignées et signées sur la plateforme *Nuage* en même temps que le diaporama (cf. article 9).

En cas de non-respect de ces règles de forme, de dénomination ou de transmission, les productions seront écartées du concours. Aucun dépôt postérieur à la date limite fixée au 12 mars 2027 ne pourra être possible.

Article 6 – Évaluation des participants

L'évaluation se déroule en deux temps. Dans un premier temps, un jury évalue les productions sous format PDF et établit la liste des groupes lauréats. Dans un second temps, un jury final désigne, parmi la liste des groupes lauréats, trois groupes gagnants. Le jury peut également attribuer des « Prix spéciaux ».

Critères d'évaluation

- Étude de cas de l'acteur économique choisi en six points et une conclusion. (cf. annexe 2)
- Présentation claire des arguments

- Qualité rédactionnelle
- Pertinence et mobilisation des éventuels documents d'accompagnement
- Originalité et créativité

Article 7 – Jury

Le jury qui établit la liste des groupes lauréats est composé d'inspectrices et d'inspecteurs ainsi que de professeures et professeurs de Sciences économiques et sociales et d'Économie et gestion.

Le jury final qui établit, à partir de la liste des groupes lauréats, la liste des groupes gagnants et qui peut également attribuer des « Prix spéciaux » est composé :

- d'inspectrices et d'inspecteurs de Sciences économiques et sociales et d'Économie et gestion,
- de professeures et professeurs de Sciences économiques et sociales et d'Économie et gestion,
- de nos partenaires : *Banque de France, Citéco, Région Ile-de-France, Artips.*

Article 8 – Récompenses

À l'issue de l'unique étape, trois groupes gagnants seront récompensés du « Prix Econofides - *Eco Défi Seconde* ». Par ailleurs, des « Prix spéciaux » pourront récompenser d'autres productions ne faisant pas partie des trois groupes gagnants.

Ces prix donneront lieu à des lots récompensant l'ensemble des gagnants.

Les diaporamas seront valorisés, notamment sur le site de l'académie.

Article 9 - Droits d'auteur, droits à l'image et à la voix

9.1. Les productions des participants

Les participants au concours « Prix Econofides - *Éco Défi Seconde* » s'engagent à ne présenter aux jurys que des productions dont ils sont les auteurs.

Les participants qui ont intégré à leur production des contenus provenant de sources externes et/ou qui ont réalisé des dessins s'engagent à respecter le droit à l'image et le droit d'auteur.

Ils s'engagent également à n'intégrer dans leurs productions, aucune photographie ni aucun enregistrement audio, aucune image ou voix représentant une personne majeure ou mineure sans avoir obtenu au préalable les autorisations d'enregistrement et d'utilisation de l'image/la voix requises, ni aucun élément sonore (œuvre intégrale ou extrait) pour lequel ils ne détiennent pas les droits ou les autorisations nécessaires.

Le non-respect de ces dispositions entraînera le rejet de la candidature, sans préavis.

Les participants autorisent les organisateurs, à titre gracieux, à utiliser et à diffuser leurs diaporamas, avec mention des auteurs, à des fins exclusivement pédagogiques et en aucun cas lucratives, notamment sur le site académique.

Lorsque le diaporama comporte des contenus créés par les participants (images ou enregistrements sonores) représentant une ou plusieurs personnes, majeures ou mineures, leur utilisation et leur diffusion sont subordonnées à la transmission aux organisateurs des autorisations d'enregistrement et d'utilisation de l'image et/ou de la voix, dûment complétées et signées par les personnes concernées ou leurs représentants légaux. Ces autorisations sont remises dans les conditions prévues à l'article 5 du présent règlement.

9.2. La cérémonie de remise des prix

La cérémonie de remise des prix fera l'objet d'une captation et d'une diffusion d'images et d'enregistrements à des fins institutionnelles.

Les participants majeurs et mineurs ayant déjà transmis aux organisateurs une autorisation d'enregistrement et d'utilisation de leur image et/ou de leur voix, conformément à l'article 5 du présent règlement, n'ont aucune démarche supplémentaire à effectuer.

Les participants majeurs et mineurs au concours « Prix Econofides – *Éco Défi Seconde* » qui n'ont pas eu à remettre cette autorisation, dans les conditions prévues à l'article 5 du présent règlement, devront la transmettre à leur professeur référent au plus tard 72 heures avant la cérémonie.

Article 10 – RGPD et Loi informatique et libertés

Conformément au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) (EU 2016/679) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 révisée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés :

Seuls les noms, prénoms et classes des participantes et participants seront transmis, aux organisateurs, inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux et professeurs de l'académie de Versailles, par les enseignants-référents.

Les diaporamas PDF et les audios seront hébergés sur la plateforme *Nuage* de l'académie de Versailles.

Toute demande concernant les droits relatifs aux données personnelles mentionnées plus haut devra être adressée à dpo@ac-versailles.fr ou par courrier à : Délégué à la protection des données – Rectorat de l'académie de Versailles – 3 boulevard de Lesseps 78017 Versailles Cedex. Si le demandeur estime que les réponses apportées ne sont pas satisfaisantes, il peut saisir la CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Article 11 – Contact

Pour toute demande concernant le concours, veuillez écrire à concours.econofides@ac-versailles.fr

**AUTORISATION DE DÉPLACEMENT ET DE RENCONTRE AUTONOMES
CONCOURS ECONOFIDES « ÉCO DÉFI SECONDE »**

**Document remis et signé en 2 ou 3 exemplaires.
L'un est conservé par le professeur référent l'autre (les autres) par le ou les représentant (s) légaux
de l'élève mineur.**

À remplir par le professeur référent de l'élève mineur participant

Nom de l'élève :

Prénom :

Classe :

Année scolaire = 2026-2027

Établissement scolaire :

1. Objet du dispositif

Dans le cadre du concours « Prix Econofides – Éco Défi Seconde » organisé par l'académie de Versailles, les participants mineurs, scolarisés en Île-de-France en classe de seconde générale et technologique, peuvent être amenés à se déplacer de manière autonome afin de rencontrer un acteur économique (entreprise privée, organisation de la société civile ou organisation publique) situé à proximité de leur domicile ou de leur établissement. Le choix de l'acteur a été préalablement validé par le professeur de l'élève.

Nature et désignation de l'acteur économique choisi par l'élève participant au concours :

☐ Entreprise privée ☐ Organisation de la société civile ☐ Organisation publique

.....
.....

Adresse de l'acteur économique choisi :

.....
.....

Ville = Code postal :

Nom du professeur de l'élève participant :

.....

Signature :

Le chef d'établissement :

.....

Signature :

Cachet de l'établissement :

À remplir par le ou les responsables légaux

2. Information des responsables légaux

Je (Nous) soussigné(e) (s)

Demeurant :

.....

Et

Demeurant (remplir si adresse différente) :

.....

Agissant en qualité de représentant (s) légal (aux) de :

Je (Nous) reconnais (sons) être entièrement investi (e) (s) de mes (nos) droits civils à son égard.

Je (Nous) reconnais (sons) avoir été informé (e) (s) :

- de la nature du concours et de ses objectifs pédagogiques ;
- de la nature et de l'adresse de l'acteur économique retenu ;
- des modalités de déplacement et de rencontre autonomes de l'élève mineur pour se rendre sur le lieu indiqué.

3. Autorisation

J'autorise l'élève mineur, ci-dessus mentionné, dont je (nous) suis (sommes) le (s) représentant (s) légal (aux) à effectuer tous les déplacements nécessaires pour se rendre sur le lieu de rencontre indiqué. Je (Nous) déclare (ons) être informé (e) (s) que ce (s) déplacement (s) et rencontre (s) s'effectuent sous mon (notre) entière responsabilité et avec mon (notre) plein accord, notamment en ce qui concerne le choix du trajet et les conditions de transport utilisées.

4. Responsabilité et assurance

Je (Nous) reconnais (sons) que les déplacements de l'élève ci-dessus mentionné, effectués en dehors des heures durant lesquelles il est placé sous la responsabilité de l'établissement scolaire et hors encadrement direct par son professeur, relèvent de ma (notre) responsabilité. Je m'engage (Nous nous engageons) à vérifier que celui-ci est couvert par une assurance responsabilité civile et le cas échéant, par une garantie individuelle accident.

Il est entendu que l'établissement scolaire, le professeur, les organisateurs du concours dont notamment les chargés de mission, les inspecteurs pédagogiques régionaux et l'académie de Versailles ne sauraient être tenus responsables des incidents ou accidents pouvant survenir à l'élève ci-dessus mentionné, participant mineur au concours, lors du (des) trajet (s) ou sur place au moment de la (des) rencontre (s) avec l'acteur économique dont, en tant que représentant légal (légaux) j'ai (Nous avons) pris connaissance de la nature et de l'adresse. Sauf en cas de faute qui leur serait imputable conformément aux dispositions légales applicables.

5. Signatures

Fait à : Le :/...../.....

Signature du responsable légal 1
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du responsable légal 2
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Protection des données personnelles

Les informations recueillies dans le présent document sont destinées exclusivement à l'organisation et au suivi de la participation de l'élève au concours « Prix Econofides – Éco Défi Seconde ». Elles sont traitées par les personnes habilitées (chefs d'établissement, professeur de l'élève et éventuellement les organisateurs du concours) dans le respect de la réglementation.

Annexe 2 – «Prix Econofides - Éco Défi Seconde»

ENTREPRISE PRIVÉE	ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (association, ONG, syndicat, fondation)	ORGANISATION PUBLIQUE (administration, collectivité territoriale, entreprise publique)
1. Présentation de l'entreprise privée - Nom de l'entreprise choisie - Localisation - Activité principale (commerce, industrie, services, artisanat, etc.) - Taille de l'entreprise (nombre de salariés) - Statut juridique de l'entreprise privée	1. Présentation de l'organisation de la société civile - Nom de l'organisation choisie - Localisation - Domaine d'activité (sport, culture, solidarité, environnement, santé, éducation, etc.). - Taille de l'organisation (nombre de salariés et/ou de bénévoles le cas échéant)	1. Présentation de l'organisation publique - Nom de l'organisation publique choisie - Localisation - Domaine d'activité (éducation, santé, sécurité, l'action sociale, l'environnement, l'aménagement du territoire, le sport, la culture, l'état civil etc.). - Taille de l'organisation publique (nombre de salariés)
2. Les biens ou services produits ou vendus	2. Objet et missions de l'organisation de la société civile	2. Objet et missions de l'organisation publique
3. Le fonctionnement de l'entreprise privée - Les différents métiers présents - Répartition des tâches entre les salariés - Organigramme simplifié si possible	3. Le fonctionnement de l'organisation de la société civile - Répartition des tâches entre les salariés et/ou bénévoles - Organigramme simplifié si possible	3. Le fonctionnement de l'organisation publique - Répartition des tâches entre les salariés - Organigramme simplifié si possible
4. Les facteurs de production de l'entreprise privée - Facteur travail (salariés) - Capital fixe (machines, locaux, véhicules etc.) - Capital circulant (matières premières, produits semi-finis etc.)	4. Les facteurs de production de la société civile - Facteur travail (salariés et/ou bénévoles) - Capital fixe (machines, locaux, véhicules etc.) - Capital circulant (matières premières, produits semi-finis etc.)	4. Les facteurs de production de l'organisation publique - Facteur travail (salariés) - Capital fixe (machines, locaux, véhicules etc.). - Capital circulant (matières premières, produits semi-finis etc.)
5. L'environnement de l'entreprise privée - Ses fournisseurs - Ses clients - Ses concurrents	5. L'impact sur le territoire - Besoins auxquels l'organisation répond - Bénéfices pour la population locale	5. L'impact sur le territoire Besoins auxquels l'organisation publique étudiée répond Bénéfices pour la population locale
6. Les défis et les stratégies - Comment l'entreprise attire-t-elle ses clients ? - Quelles difficultés rencontre-t-elle ? - Quelles solutions met-elle en œuvre ?	6. Les défis et les stratégies - D'où l'organisation tire-t-elle ses ressources (dons des adhérents, subventions publiques etc.) ? - Quelles difficultés rencontre-t-elle ? - Quelles solutions met-elle en œuvre ?	6. Les défis et les stratégies - Quelles difficultés rencontre-t-elle ? - Quelles solutions met-elle en œuvre ?
Conclusion - Les principaux enseignements de l'étude - Les perspectives de l'entreprise privée	Conclusion - Les principaux enseignements de l'étude - Les perspectives de l'organisation de la société civile	Conclusion - Les principaux enseignements de l'étude - Les perspectives de l'organisation publique